

Ambassade du Royaume du Maroc  
Paris



سجادة الملكة المغربية  
بلايس

M. le Ministre  
CP 62

Sf N° 06/334/SP.3/14

Paris le 05 JUIN 2014

CONFIDENTIEL

D.P : SG/4  
Diffusion : Restreinte  
Transmission : Urgente

**Objet:** lettre de M. Zakaria Moumni.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cette Mission a été destinataire d'une lettre émanant de M. Zakaria Moumni, l'un des individus ayant porté plainte pour des soi-disant faits de Torture, contre M. le Directeur Général de la Surveillance du Territoire.

Cette lettre que M. Moumni a adressée à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, reprend les allégations habituelles de l'intéressé.

Vous voudriez bien trouver, ci-joint, copie de la lettre susmentionnée.



Le Conseiller Chargé des Affaires  
Général et Publiques

Hasan ZHAIRI

2462  
05 JUIN 2014

M. Zakaria MOUMNI  
Champion du Monde Light Contact Boxe Thaïlandaise, 1999

Paris, le Lundi 02 Juin 2014

## A La Très Haute Attention du Roi Mohammed VI

Votre Majesté,

Je n'ai à ce jour pas encore eu de confirmation de la bonne réception du dernier courrier que je Vous ai adressé, le 24 mars 2014. Je reviens une nouvelle fois vers Vous, car rien n'a évolué depuis, quant à ma réhabilitation et demande de justice. Je Vous résume à nouveau les faits et la situation actuelle.

Je m'appelle Zakaria Moumni. J'ai 34 ans. Je suis citoyen Français et sportif professionnel : champion du monde de Boxe Thaïlandaise (Championnats WKA, World Kick Boxing Association) sous les couleurs du Maroc, mon pays natal.

Le 27 septembre 2010, ma vie a basculé. Ce jour-là, en arrivant de Paris à l'aéroport de Rabat, j'ai été arrêté par des policiers pour *"atteinte à la personne sacrée du Roi"*, puis enlevé par quatre hommes en civil de la DGST (Direction Générale de la Surveillance du Territoire). Une voiture banalisée m'attendait sur le tarmac de l'aéroport. Ces hommes m'ont bandé les yeux, menotté, couché à l'arrière de la voiture, recouvert d'une veste. J'ai été conduit dans un endroit secret, qui s'est avéré être le centre de détention de Temara. C'est là que j'ai été séquestré et torturé durant quatre jours. Ce même centre de détention et de torture dont la CIA vient de confirmer l'existence dans un rapport de plus de 6600 pages.

A Temara, j'ai été mis nu, ligoté, pieds et mains. Durant quatre jours, j'ai subi toutes sortes de tortures, les yeux toujours bandés : électrocution sur tout le corps, suspension par les pieds, tabassage à l'aide de barres de fer et de câbles sur les jambes et les tibias, privation de nourriture, d'eau, de sommeil... Inlassablement, nuits et jours, j'ai dû faire le récit de ma vie depuis ma naissance. Il me fallait oublier, sous la torture, ma rencontre avec Vous et votre secrétaire particulier, M. Mounir Majidi. Chaque fois que je citais le Roi ou son secrétaire particulier, les coups tombaient plus violents : *« Ce chapitre-là, tu dois le rayer de ta mémoire »* me disait-on. De rage, j'ai réussi le premier jour à soulever le bandeau de mes yeux. J'ai alors reconnu, sans aucun doute possible, le directeur de la DGST, M. Abdellatif Hammouchi qui a immédiatement quitté la pièce, en courant.

Durant ces quatre jours de tortures, on n'a cessé de me répéter : *"Ici, c'est l'abattoir de Sa Majesté et nous, on ne dépend ni du ministère de l'Intérieur, ni du ministère de la Justice. Nous, on travaille directement avec le Roi ! Et ça, ce sont les ordres du Roi ! Ici, on va te découper, faire de toi de la viande hachée et tu sortiras dans des boîtes de conserve ! Tu auras beau remuer ciel et terre, tu ne sortiras pas d'ici vivant. Ça t'apprendra à aller manifester devant chez le Roi ou à parler de Majidi dans les médias !"*

J'ai ensuite eu droit à un procès expéditif, seul, sans avocat pour me défendre et sans qu'on ne m'explique même ce qui m'était reproché. Ma famille ignorait alors totalement où j'étais durant ces quatre jours. Je me suis retrouvé la nuit du jeudi 30 septembre en prison et j'apprenais le lundi 4 octobre que j'étais condamné à une peine de trois ans de prison ferme pour *"escroquerie"*, après un simulacre de procès, sans victimes et des *"aveux"* signés sous la torture, les yeux toujours bandés. J'ai passé 18 mois dans les prisons marocaines de Salé-Zaki et Rommani.

Ces tortures et cette procédure judiciaire arbitraire ont été unanimement condamnées par Human Rights Watch (HRW), Amnesty International, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), des associations marocaines de défense des Droits de l'Homme ainsi que par le Parlement Européen. J'ai également eu le soutien de plusieurs hommes et femmes politiques français et députés de plusieurs pays. Toutes ces associations ont appelé maintes fois à ma libération, s'adressant aux autorités marocaines. Le 8 décembre 2011, la FIDH Vous adressait encore un courrier demandant ma libération immédiate.

En janvier 2012, Vous m'avez envoyé un émissaire, M. Adil Belgaid, se présentant comme votre « ami », pour m'informer de Votre intention de me gracier car Vous saviez mon innocence.

A mon retour à Paris, au cours de la conférence de presse organisée par la FIDH pour ma réhabilitation le 21 Février 2012, je Vous ai demandé audience, publiquement, pour Vous conter ce qu'il se passe au Maroc, en Votre nom. J'ai alors été contacté par le directeur du Protocole royal, puis par le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Mohand Laenser, qui m'a expliqué qu'il était « mandaté par le Roi » pour réparer l'injustice dont j'ai été victime et juger les personnes responsables des tortures que j'ai subies.

Le 3 mars 2013, nous nous sommes rendus au Maroc, moi et mon épouse, pour une durée de 48 heures, sur invitation de M. Mohand Laenser, en vue d'une audience avec Vous. Nous avons bien sûr averti le Ministère français des Affaires étrangères. L'audience n'a pas eu lieu car Vous étiez « occupé » nous a-t-on alors fait savoir sans plus de détails.

A notre retour, et après des mois d'échanges avec MM. Laenser et Chnouri, Directeur central des renseignements généraux, c'est une fin de non recevoir que nous avons eue comme réponse : le Maroc ne me rendra pas justice, m'a-t-on expliqué, les personnes mises en cause étant « intouchables » (tortionnaires comme commanditaires). C'est alors que je Vous ai adressé un courrier pour Vous informer de la non-volonté de Vos émissaires de suivre les instructions royales. J'étais d'ailleurs heureux d'apprendre, par Votre directeur du Protocole Royal et de la Chancellerie, M. Abdeljaouad Belhaj, que ce courrier Vous avait été bien transmis.

Ces personnes que Vous avez mandatées pour me rendre justice n'ont appliqué aucune des instructions royales. Pire, elles m'ont demandé de « composer avec Mounir Majidi », Votre secrétaire particulier, en remettant explicitement en cause Votre autorité : « Même le roi ne peut rien faire face à ces gens-là » m'ont-ils expliqué. Quelle confiance puis-je alors avoir en ces personnes ? Un ministre qui nie effrontément me connaître et avoir eu des contacts avec moi (propos tenus par M. Laenser dans le quotidien arabophone Akhbar Elyoum, le 25 mars 2014) avant qu'il ne se rétracte, apprenant l'existence d'enregistrements, et qu'il reconnaisse finalement m'avoir contacté plusieurs fois (aveux du 8 avril 2014 dans ce même quotidien) ? Il s'agit de ces mêmes enregistrements que je disais tenir à Votre disposition, dans ma lettre du 24 mars 2014, comme je me disais prêt à toute confrontation avec les personnes mises en cause dans l'affaire. Comment des responsables au plus haut niveau de l'État, a fortiori qui ont été mandatés par Vous, peuvent mentir ? Comment avoir confiance en M. Adil Belgaid qui me demande de composer avec l'homme même qui m'a menacé de mort, M. Mounir Majidi, et qu'il prétend au-dessus de Vous ?

Le 25 mars 2014, comme en réaction à ma lettre de la veille, M. Mohamed Hassad, actuel ministre de l'Intérieur, dépose une plainte contre moi en France, au nom de l'Etat marocain pour « fausses allégations de torture ». Une bien curieuse réponse : je n'ai en effet pas porté plainte contre l'État marocain, mais contre un homme, M. Hammouchi, qui visiblement n'a pas le courage de se présenter face à moi devant la Justice française. Une réponse également en contradiction totale avec les dernières déclarations du ministre de la Justice, M. Mustafa Ramid, pour qui, parlant du « nombre réduit de cas de torture », « seuls sont incriminables les personnes qui ont recours illégalement à ces pratiques ». Pourquoi alors mêler l'État marocain à la défense de ces tortionnaires ? J'avoue rester incrédule.

Aujourd'hui, mes avocats Maître Patrick Baudouin, avocat au Barreau de Paris et Président d'honneur de la FIDH (Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme) et Maître Clémence Bectarte, ont déposé le 21 Février 2014, en mon nom, auprès du Procureur du Pôle spécialisé Crimes contre l'Humanité / Crimes de Guerre du Tribunal de Grande Instance de Paris, une plainte pour Torture visant M. Abdellatif Hammouchi, directeur général de la DGST marocaine. Mais c'est bien l'ensemble des auteurs des sévices que j'ai subis que je compte voir poursuivis.

Vous avez la semaine dernière rencontré Madame Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'Homme. Mme Pillay a souligné son inquiétude face à l'utilisation de la torture et de mauvais traitements dans le royaume. Je me réjouis que Vous ayez déclaré que Vous ne pouviez « tolérer la torture » tout en n'excluant pas l'existence au Maroc de « cas isolés ». Ces déclarations, même si elles sont en accord avec Votre engagement continu pour le respect des droits de l'Homme et la signature du royaume de plusieurs conventions internationales, m'ont fait chaud au cœur et m'ont redonné espoir et confiance.

*« L'impunité est le combustible le plus puissant pour les violations des droits de l'Homme », a rappelé Madame Pillay. « Une seule poursuite de haut niveau des hauts fonctionnaires auteurs d'actes de torture ou de mauvais traitements enverra un signal très fort à l'ensemble des agents de l'État et au grand public, montrant que le Maroc, dans les faits, ne tolère pas l'utilisation de la torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les allégations de torture doivent immédiatement faire l'objet d'enquêtes, sans exception, et les éléments de preuve obtenus sous la contrainte doivent être exclus, comme exigé explicitement par les lois marocaines et internationales », a ajouté Mme Pillay.*

Aujourd'hui je Vous demande en tant que chef d'État responsable et soucieux des droits de l'Homme, de bien vouloir me rendre justice et de procéder au jugement des tortionnaires et des commanditaires pour que de tels actes ne se reproduisent plus. Je sais que c'est aussi Votre vœu, puisque Vous l'avez réaffirmé cette semaine auprès de la Haut-Commissaire des Nations Unies. J'ai toute confiance en Vous et dans votre engagement pour lutter efficacement contre la torture, l'impunité et pour le respect des droits de l'Homme.

Vous remerciant par avance de prêter une bienveillante attention à la présente requête, je Vous prie de croire, Votre Majesté, à l'assurance de ma très haute considération.

Zakaria Moumni

